



## PROGRAMME BEECOME

Le programme vise à accompagner la transformation numérique des structures du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg

### Sont éligibles

- les structures, associations et entreprises ayant leur siège et l'établissement bénéficiaire situés dans l'une des 33 communes de l'EMS
- avec un effectif inférieur à 50 salariés, y compris les entreprises sans salarié,
- tous secteurs d'activités hors numérique
- ayant un projet de transformation en réflexion et/ou prêt à être lancé

MONTANT DES  
DEPENSES  
ELIGIBLES

MONTANT  
DE L'AIDE

A partir de 300 €	150 €
A partir de 600 €	300 €
A partir de 900 €	450 €
A partir de 1200 €	600 €
A partir de 1500 €	750 €
A partir de 1800 €	900 €
A partir de 2100 €	1050 €
A partir de 2400 €	1200 €
A partir de 2700 €	1350 €
A partir de 3000 €	1500 €

### Déroulé du programme

- Toutes les étapes sont obligatoires
- Diagnostic « digital » de la structure
  - Restitution & recommandations
  - Mise en relation
  - Si nécessaire, Aide financière

### Dépenses éligibles

Sur une période maximale de 12 mois :

- 1- les dépenses de fonctionnement (inscrites dans les charges de l'entreprise)
- 2- OU les dépenses en investissement (inscrites à l'actif de l'entreprise)

### Démarche de candidature

Déposez votre candidature sur [strasbourg.eu/beeecome](https://strasbourg.eu/beeecome)  
Un avis de décision vous sera transmis sous 2 semaines après votre demande.

## Démarches spécifiques de demandes d'aide

1

### Réunissez les pièces nécessaires

- un extrait Kbis ou D1
- un RIB
- les factures acquittées (à compter du 19/06/2020 et en rapport avec le programme)

2

### Déposez votre demande d'aide

auprès de votre référent

3

**3 Un avis de décision**  
vous sera transmis 2 semaines après votre demande.

4

**Le versement** sera directement effectué en cas de transmission de factures.

Les dépenses prises en compte portent sur une période maximale de 12 mois et doivent avoir été réalisées dans un délai maximal de 18 mois après l'avis de décision.